

Charte sociale européenne des représentants du réseau des travailleurs de l'industrie laitière

Dairynet.eu est un réseau européen de syndicats et de représentants de salariés dans l'industrie laitière, ayant comme but de faciliter un échange systématique d'informations ainsi que la discussion sur les tendances actuelles et les plans d'expansion des sociétés. Sous le patronage de l'EFFAT, de l'UITA et sous la direction de la NGG, 90 délégués de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Slovaquie, de la Suède, de la Roumanie, de la Pologne et de l'Autriche se sont réunis en Janvier 2015 au centre d'éducation de Oberjosbach près de Francfort/Main pour participer à la "Conférence finale Dairynet.eu" dans le but d'exiger ce qui suit :

- I. **Le respect des droits syndicaux fondamentaux et de la liberté d'association**
- II. **Le respect de la directive sur les CEE (comités d'entreprise européens)**
- III. **La lutte contre le travail précaire**
- IV. **La lutte contre le chômage des jeunes en Europe**

Droits syndicaux fondamentaux et liberté d'association

Les membres de Dairynet.eu des nouveaux états-membres de l'UE ont signalé des conditions difficiles ou même entravées dans l'exercice de leurs activités syndicales. Un tel comportement de la part des entreprises individuelles est inacceptable !

Nous exigeons le respect et l'acceptation de tous les droits syndicaux fondamentaux tels que formulés dans les conventions suivantes de l'OIT :

87 et 98 : Liberté d'association et droit de négociation collective

135 : Interdiction de la discrimination des représentants et salariés syndicaux

Le respect de la directive CEE

De plus, des membres de Dairynet.eu ont relaté que certaines multinationales refusent l'accès des représentants de leurs travailleurs nationaux aux comités d'entreprises européens. Nous exigeons le respect de la directive CEE 2009/38/CE en ce qui concerne la représentation des travailleurs de tous les pays de l'UE. Les entreprises sont dans l'obligation d'autoriser la participation des représentants des travailleurs de tous les pays de l'UE disposant de succursales, dès que le pays concerné répond aux conditions.



Les sociétés multinationales de l'industrie laitière ont à cet égard une responsabilité particulière et sont appelées à défendre la directive CEE et d'empêcher l'entrave à l'exercice des fonctions des représentants des travailleurs.

L'emploi précaire

Pour les membres de DairyNet.eu, la croissance des emplois précaires constitue un défi majeur pour les syndicats en Europe. Les emplois précaires défavorisant les travailleurs de manière injuste sous forme de travail intérimaire, de contrats d'entreprise, de bas salaires et d'emplois temporaires, existent aussi dans l'industrie laitière.

Les emplois précaires sont devenus une réalité quotidienne pour un nombre de personnes de plus en plus élevé. Ces emplois sont précaires en raison de la concentration des risques du marché européen. De nombreux emplois sont incertains et se situent dans un secteur à salaire de très bas niveau. Le risque de redevenir une personne « sans emploi » est particulièrement grand, avec des périodes d'emploi et de non emploi en alternance.

Lutter contre le travail précaire - Nous revendiquons un marché de travail équitable et décent dans toute l'Europe !

Le chômage des jeunes en Europe

L'attractivité de l'industrie alimentaire en tant qu'employeur fiable du futur pour les jeunes doit être améliorée. Ceci s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des intérêts des syndicats, des représentants des salariés et des entreprises.

Un programme pour stagiaires et apprentis offrant aux jeunes un emploi à long terme, non limité dans le temps, doit être mis au point et développé par toute société multinationale. Il est impératif de proposer aux jeunes en Europe des conditions de travail attrayantes et sécurisantes. Ce n'est que dans un effort commun que nous pouvons faire face aux impacts négatifs de l'évolution démographique.

Nous, en tant que représentants de DairyNet.eu, soulignons notre volonté de coopération officielle et nous revendiquons un calendrier commun avec les associations industrielles et spécialisées en vue d'établir un plan actif en la matière, pour une approche commune.

Nous soutenons également les activités de l'organisation EFFAT dans les domaines de la jeunesse et de l'emploi. Une attention particulière du travail des syndicats européens doit être consacrée à la réduction du chômage des jeunes.